ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

L'AGRICULTURE FRANÇAISE · ÉTAT DES LIEUX 2027

Tome 2 sur 6

Revenus, marchés et souveraineté

Ce que gagnent les agriculteurs, d'où vient ce que nous mangeons

Chiffres, schémas et constats

Réussir ensemble

État des lieux · document de travail · novembre 2026 · version 1

Projet 2027 est la rédaction d'un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Sources : statistiques publiques, rapports officiels et études citées chapitre par chapitre. Un constat, sans propositions : celles-ci font l'objet d'un rapport séparé.

Mode d’emploi

Ce deuxième tome de l’état des lieux de l’agriculture française préparé par Élysée Conseils pour le Projet 2027 suit l’argent et les marchandises. Que gagne vraiment un agriculteur, et d’où vient ce revenu ? Comment se partage le prix payé en caisse entre la ferme, l’usine et le magasin ? Que produisons-nous nous-mêmes, que devons-nous acheter à l’étranger, et comment la France se situe-t-elle face à ses voisins européens et aux grandes puissances agricoles ?

La série compte six tomes : 1. La ferme France et ses trois agricultures ; 2. Revenus, marchés et souveraineté ; 3. Produire avec le vivant ; 4. De la ferme à l’assiette ; 5. Les hommes, les savoirs et les données ; 6. L’argent public et l’organisation de l’État. La politique agricole commune (PAC) est traitée au tome 6, la recherche au tome 5. Un rapport séparé traite l’agriculture et l’alimentation des Outre-mer.

Chaque chapitre s’ouvre sur un graphique et des **chiffres clés**, va à l’essentiel, présente quand il en existe une expérience qui **marche déjà**, formule **nos affirmations** et renvoie, dans « **Pour aller plus loin** », aux documents sources.

> **RÈGLE DE MÉTHODE**
> Un état des lieux constate, il ne propose pas : les propositions du Projet 2027 font l’objet d’un rapport séparé. Les chiffres viennent de la statistique publique (Insee, Agreste, FranceAgriMer), de rapports officiels (Parlement, inspections, ministère) et d’études identifiées, toujours datés et sourcés. Sur les sujets débattus (prix planchers, accord avec le Mercosur), les arguments des différentes familles de pensée sont présentés côte à côte. Un chiffre qui n’a pas pu être vérifié sur sa source primaire porte la mention « à titre indicatif ».

Sommaire

01 L’essentiel en une page
02 Le revenu des agriculteurs et le partage de la valeur
03 Souveraineté alimentaire et dépendances
04 Compétitivité : la France face à l’Europe
05 La France face au monde
06 Questions fréquentes
07 Les chiffres à retenir
08 Lexique et sources

01 L'essentiel en une page

Le tome en six chiffres



Source : INRAE (Chatellier, déc. 2024, RICA) ; Agreste, Infos rapides févr. 2026 ; Sénat, rapport n° 905 (2022) ; FranceAgriMer, export 2024 ; Fondation Robert Schuman, QE n° 822 (févr. 2026)

- **Un revenu moyen correct, des écarts immenses.** Entre 2020 et 2022, une exploitation moyenne ou grande dégageait en moyenne 42 100 € de résultat courant par actif non salarié. Mais un éleveur de bovins viande ne gagnait que 20 800 €, et sans les aides publiques son résultat aurait été négatif.
- **Une valeur qui se forme surtout en aval.** Sur 100 € de courses alimentaires, environ 8 € rémunèrent l'agriculture française (à titre indicatif). Trois lois EGalim depuis 2018 n'ont pas permis de démontrer un effet net sur le revenu agricole, selon l'évaluation de l'Assemblée nationale.
- **Une souveraineté à deux vitesses.** La France produit près de deux fois le blé tendre qu'elle consomme, mais seulement 75 % de son poulet, 80 % de ses fruits tempérés et 25 % de son poisson. Elle importait plus de 80 % de ses engrais en 2022.
- **Un excédent commercial presque effacé.** Avec +181 M€ en 2025, le solde agroalimentaire est au plus bas depuis la fin des années 1970. La France est déficitaire avec ses partenaires européens (−3,4 Md€).
- **Un décrochage d'abord européen.** Selon la Fondation Robert Schuman, le revenu agricole a progressé de 17 % en France entre 2010 et 2024, contre 77 % en moyenne dans l'Union (à titre indicatif). La France est passée du 2e au 6e rang des exportateurs mondiaux.
- **Un monde très subventionné et en recomposition.** Brésil, États-Unis, Ukraine et accord avec le Mercosur redessinent la concurrence. Les études divergent sur l'ampleur des effets, pas sur leur réalité.

NOS AFFIRMATIONS

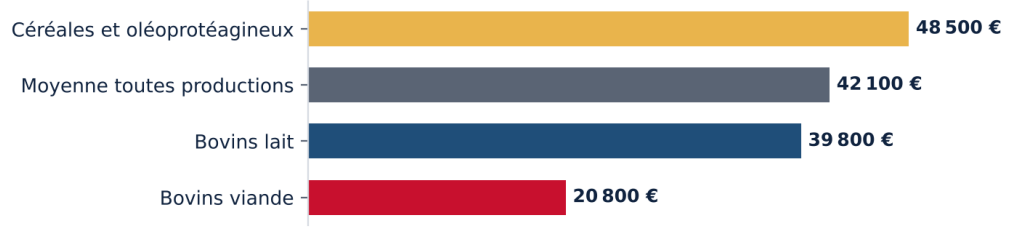
« Ce que nous payons en caisse rémunère d'abord le commerce, les importations et l'industrie : l'agriculture française n'en reçoit qu'une petite part. »

« La France reste une grande puissance agricole, mais elle a cessé de gagner des parts de marché, y compris chez ses voisins. »

02 Le revenu des agriculteurs et le partage de la valeur

Le revenu varie du simple au double selon la production

Résultat courant avant impôt par actif non salarié, moyenne 2020-2022, euros constants 2022



Source : INRAE (V. Chatellier), Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France, décembre 2024, d'après SSP-RICA

CHIFFRES CLÉS

42 100 € de résultat courant avant impôt par actif non salarié en moyenne 2020-2022 (euros 2022), contre 34 100 € sur 2010-2022 (INRAE, d'après le réseau d'information comptable agricole).

−40 % : baisse du revenu net de la branche agricole en trente ans, en euros constants, pendant que le nombre d'exploitations reculait de 60 % (CGAAER, avril 2022).

9,1 Md€ de subventions à l'agriculture en 2025, pour une production de 94,9 Md€ (Insee, comptes provisoires, juillet 2026).

+17,0 % : rebond en 2025 du résultat brut de la branche par actif non salarié, en termes réels, après −16,2 % en 2024 (Insee).

Combien gagne un agriculteur ?

La réponse dépend de ce que l'on mesure. Les **comptes de l'agriculture** de l'Insee décrivent la branche dans son ensemble. Le **réseau d'information comptable agricole (RICA)** suit 7 300 exploitations représentatives des 290 000 fermes moyennes et grandes (production brute standard d'au moins 25 000 €), qui assurent 98 % de la production. La Mutualité sociale agricole (MSA) connaît le bénéfice déclaré, et l'Insee le revenu des ménages : en 2020, un ménage agricole disposait en moyenne de 49 600 € par an, dont un tiers seulement provenait de l'exploitation.

Selon les travaux de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le **résultat courant avant impôt (RCAI)** par actif non salarié s'est élevé à 34 100 € en moyenne entre 2010 et 2022, et à 42 100 € sur 2020-2022, années de prix élevés. Ces moyennes cachent une forte instabilité : d'après l'Insee, le résultat brut de la branche par actif non salarié a chuté de 14,5 % en 2024 avant de rebondir de 18,3 % en 2025, porté par les prix des bovins (+24,6 %) et des œufs (+31,8 %).

Les écarts sont considérables. En grandes cultures, les exploitations à la fois peu productives, peu efficaces et endettées dégagent 5 500 € par actif, les plus performantes 103 700 €. En bovins viande, la classe la plus fragile tombe à 400 €. L'INRAE conclut que les revenus ont été meilleurs en 2020-2022 qu'en 2010-2019, que les écarts entre productions jouent « au détriment de l'élevage » et que trop d'exploitations restent à faible revenu malgré les restructurations.

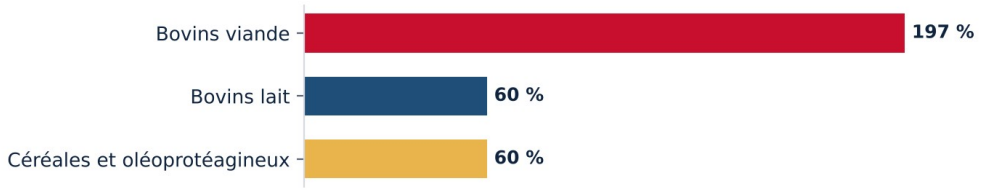
À SAVOIR

Branche, exploitation, ménage : trois revenus différents. Le revenu de la branche agricole (Insee) rémunère le travail et le capital de tout le secteur ; il ne mesure pas le niveau de vie des familles. Le

> RCAI du RICA est un résultat d'entreprise, avant impôt, qui ne couvre pas les micro-exploitations. Le revenu disponible des ménages inclut les salaires du conjoint et les autres revenus. Les comparer directement conduit à des contresens.

Les aides, une part décisive du revenu

En élevage allaitant, les aides dépassent le revenu
Aides directes rapportées au résultat courant avant impôt, moyenne 2020-2022, en %



Source : INRAE (V. Chatellier), décembre 2024, d'après SSP-RICA (exploitations moyennes et grandes, France métropolitaine)

En 2025, les subventions d'exploitation versées à l'agriculture s'élèvent à environ 8,0 Md€, en baisse de 4 % sur un an, et l'ensemble des subventions à 9,1 Md€ (Insee). À l'échelle des fermes, leur poids varie fortement. Sur 2020-2022, les aides directes représentent 60 % du résultat courant des céréaliers et des éleveurs laitiers, mais **197 % de celui des éleveurs de bovins viande** : sans elles, leur résultat moyen serait négatif. Un actif en élevage allaitant perçoit en moyenne 37 900 € d'aides directes, contre 26 400 € en grandes cultures et 19 400 € en lait. Le détail de la PAC est présenté au tome 6.

Trente ans de tendance

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a retracé trente ans de revenus. Le revenu net de la branche a baissé de près de 40 % en euros constants, mais le nombre d'exploitations a reculé de 60 % : le résultat par actif a donc progressé, avec de fortes fluctuations. Sur le RICA, l'excédent brut d'exploitation par actif non salarié a augmenté de 35 % en trente ans, alors que le revenu disponible par actif est resté structurellement stable. Pour l'avenir, le CGAAER anticipe des coûts de production en hausse (assurance, eau, normes) et recommande d'explorer, pour la PAC d'après 2027, des formes de régulation des marchés.

Les lois EGalim : protéger le prix payé au producteur

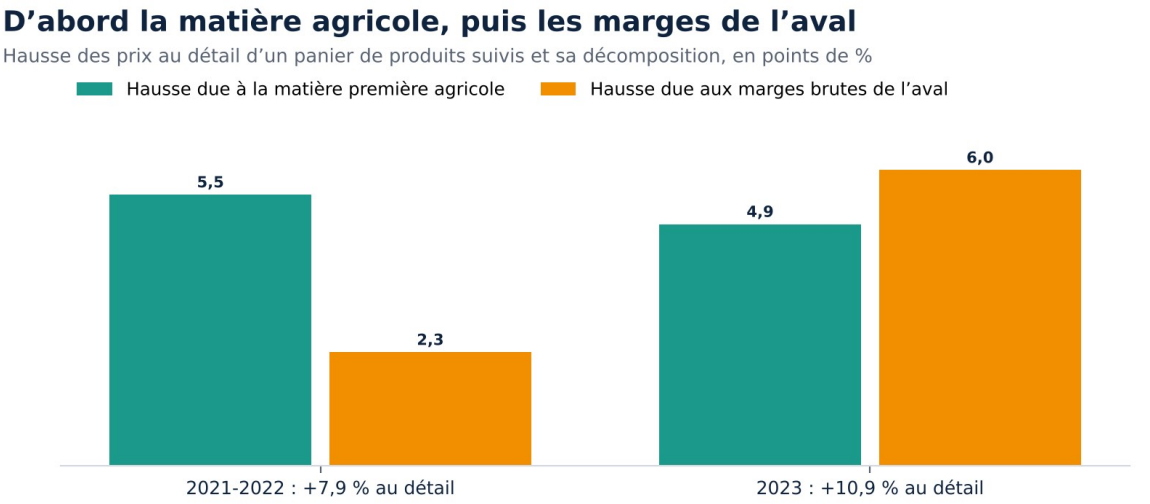
Les trois lois EGalim

Loi	Référence	Ce qu'elle prévoit (principales mesures)
EGalim 1	Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018	Issue des États généraux de l'alimentation. Contrat proposé par le producteur, référence à des indicateurs de coûts de production, relèvement de 10 % du seuil de revente à perte (SRP + 10) et encadrement des promotions.
EGalim 2	Loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021	Contrat écrit pluriannuel en principe obligatoire, part de la matière première agricole (MPA) rendue non négociable entre industriels et distributeurs, clause de révision automatique des prix.
EGalim 3	Loi n° 2023-221 du 30 mars 2023	Renforcement de l'encadrement des négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, y compris pour les produits vendus en France et négociés à l'étranger.

Source : Textes cités par l'Assemblée nationale, rapport d'information n° 1014, février 2025

En février 2025, la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a évalué EGalim 2. Son verdict est prudent : « il est difficile de conclure à l'efficacité économique » des nouvelles règles. La

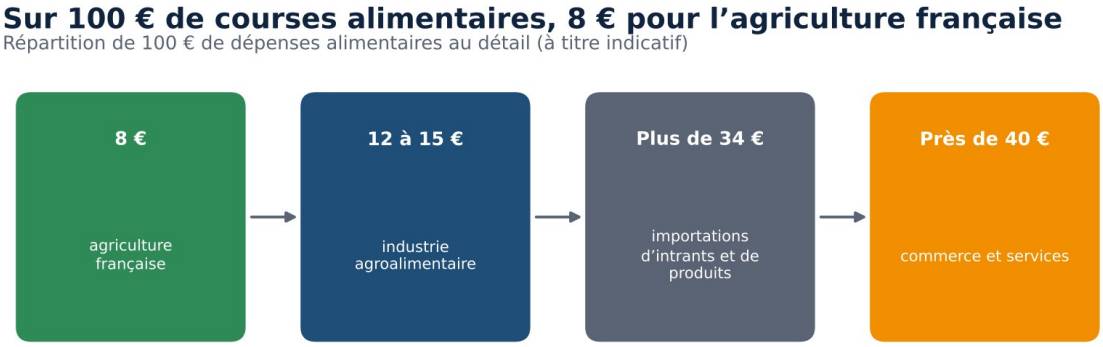
période a été dominée par l'inflation. En 2021-2022, la hausse des prix agricoles explique l'essentiel de la hausse des prix au détail ; en 2023, ce sont les marges brutes de l'aval qui se reconstituent (graphique ci-dessous, données de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, OFPM).



Source : Observatoire de la formation des prix et des marges, rapports 2023 et 2024, cités par l'Assemblée nationale (rapport n° 1014, février 2025)

La contractualisation progresse lentement. En viande bovine, seuls 17 % des volumes déclarés par les abattoirs faisaient l'objet d'un contrat écrit en 2023, selon l'interprofession. Lors des négociations de 2024, les industriels demandaient en moyenne +4,5 % ; ils ont obtenu moins de 1 %, face à des contre-propositions des distributeurs à −3,5 % en moyenne (médiateur des relations commerciales agricoles). Le rapport recommande notamment de simplifier la proposition de contrat, de renforcer les organisations de producteurs (OP) et les contrôles.

Où va l'argent de nos courses ?



Source : Chiffres présentés par l'économiste Olivier Mevel à la commission d'enquête du Sénat sur les marges (rapport n° 632, mai 2026)

Après 189 auditions, la commission d'enquête du Sénat sur les marges des industriels et de la grande distribution (mai 2026) décrit « une répartition de la valeur très déséquilibrée au détriment de l'amont ». Plusieurs constats ressortent :

- **Une distribution très concentrée.** En tenant compte des alliances à l'achat, trois groupements dominent : Concordis (Carrefour et Coopérative U) à plus de 34 %, Aura Retail (Intermarché, Auchan, Casino) à plus de 29 % et Leclerc à environ 24 %. Les distributeurs peuvent représenter 79 à 94 % du chiffre d'affaires d'un industriel.
- **Des marges nettes faibles en apparence.** La marge nette de la grande distribution est de 1 à 2 % du chiffre d'affaires, avec un point bas à 0,7 % en 2023. Mais une part croissante de sa rentabilité vient des services facturés aux fournisseurs (« marges arrière »), des centrales européennes et de l'immobilier commercial.

- **Une industrie sous tension.** Le taux de marge des industries agroalimentaires (IAA), habituellement autour de 40 %, est tombé à 28,4 % en 2021 avant de remonter à 49 % en 2023 : un retard de répercussion des coûts, puis un rattrapage. Selon l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), d'après la Banque de France, la valeur ajoutée ne représente que 20 % du chiffre d'affaires des IAA (25 % dans l'industrie) et un industriel sur quatre était déficitaire en 2024.
- **Un contrôle peu dissuasif.** Les contrôles de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sur l'amont ont augmenté de 75 % entre 2022 et 2023, mais sept des huit sanctions prononcées contre des centrales d'achat entre 2019 et 2025 n'étaient pas exécutées, faute de décision définitive.

Le débat sur les prix planchers

Faut-il garantir un prix minimum aux agriculteurs ? La note n° 112 de l'Institut des politiques publiques (IPP, décembre 2024) rappelle d'abord le précédent européen : en 1983, les prix planchers de la Communauté excédaient de 12 % les cours mondiaux, et le stockage des excédents a coûté 15 à 20 % de la valeur de la production laitière, jusqu'aux quotas de 1984.

Mais l'IPP montre qu'un prix plancher peut être efficace lorsque les acheteurs, peu nombreux, pèsent sur les prix (pouvoir de « monopsone »). Dans le lait de vache conventionnel, entre 2003 et 2018, les industriels ont acheté le lait cru **16 % en dessous** de sa contribution marginale à leurs profits, et revendu leurs produits 41 % au-dessus de leurs coûts marginaux. Un plancher indexé sur les cours mondiaux améliorerait la rémunération des éleveurs sans nécessairement pénaliser les consommateurs. Les auteurs soulignent aussi les limites : risque de déstabiliser une filière, de renforcer la concentration industrielle, efficacité bornée par la concurrence internationale et absence de lissage des revenus, qui relève plutôt de l'assurance.

Les positions restent partagées. Pour les uns, un prix minimum est la seule façon de garantir un revenu face à des acheteurs concentrés. Pour les autres, il ferait perdre des marchés à l'export et reporterait la pression sur les importations. Les lois EGalim ont choisi une voie intermédiaire : des indicateurs de coûts de production dans les contrats, sans prix imposé.

ÇA MARCHE DÉJÀ

Œufs : un prix qui suit le coût de l'aliment. Dans la filière œuf, le prix payé au producteur intègre de longue date le coût de l'aliment, qui représente 60 à 70 % du prix de revient. Les contrôles de la DGCCRF ont montré que le contrat écrit y est répandu, même si ces contrats ne sont pas toujours strictement conformes aux lois EGalim (Assemblée nationale, rapport n° 1014, février 2025).

NOS AFFIRMATIONS

« Un éleveur de bovins viande gagne en moyenne deux fois moins qu'un céréalier, et sans les aides son résultat serait négatif. »

« Trois lois EGalim en cinq ans n'ont pas permis de démontrer un effet net sur le revenu : ce sont les évaluateurs eux-mêmes qui le constatent. »

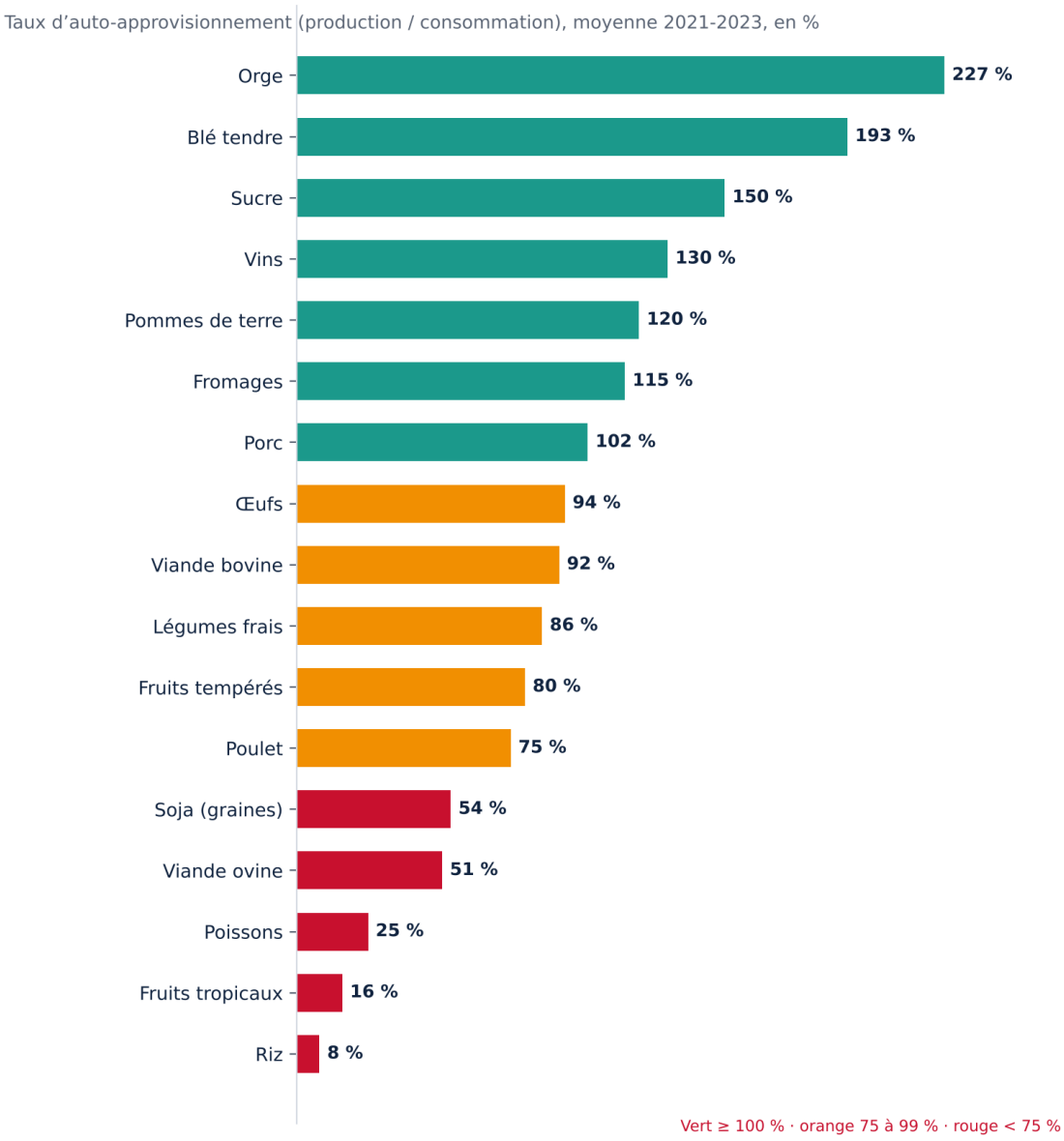
« Quand la distribution comprime ses marges, la pression se reporte vers l'amont : les industriels, puis les agriculteurs. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- INRAE (V. Chatellier), *Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France*, décembre 2024 — https://hal.inrae.fr/hal-04829354v1
- Insee, *L'agriculture en 2025 : les comptes nationaux provisoires*, juillet 2026 — https://www.insee.fr/fr/statistiques/9019175
- CGAAER, *Évolution du revenu agricole en France depuis 30 ans*, rapport n° 21040, avril 2022 — https://agriculture.gouv.fr/telecharger/133949
- Assemblée nationale, *Évaluation de la loi EGalim 2*, rapport n° 1014, février 2025 — https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-eco/l17b1014_rapport-information.pdf
- Sénat, *Commission d'enquête sur les marges*, rapport n° 632, mai 2026 (synthèse) — https://www.senat.fr/rap/r25-632-1/r25-632-1-syn.pdf
- IPP, *Prix planchers dans les filières agroalimentaires : une mesure d'efficacité ?*, note n° 112, décembre 2024 — https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2024/12/Note_IPP___112Prix_planchers___Avignon___Guigue-.pdf
- ANIA, *Synthèse de l'étude Banque de France sur les industries alimentaires*, décembre 2025 — https://www.ania.net/wp-content/uploads/2026/01/ANIA_202512_Synthese-Banque-de-France.pdf

03 Souveraineté alimentaire et dépendances

Excédentaires en grains, dépendants en fruits, volailles et poissons



Source : FranceAgriMer, Souveraineté alimentaire, mise à jour des indicateurs 2021-2023, février 2025

CHIFFRES CLÉS

19 filières autosuffisantes (taux d'auto-approvisionnement supérieur à 95 %), qui couvrent 76 % de la consommation en volume ; 6 filières dépendantes, sous 75 % (Gouvernement, mars 2024).

Plus de 80 % des engrais importés en 2022 (Gouvernement, mars 2024).

−29 points : recul du taux d'auto-approvisionnement en poulet en dix ans, de 104 % à 75 % (FranceAgriMer, 2011-2013 / 2021-2023).

+181 M€ : excédent agroalimentaire 2025, en baisse de 4,8 Md€ sur un an (Agreste, février 2026).

Mesurer la souveraineté alimentaire

L'indicateur le plus simple est le **taux d'auto-approvisionnement (TAA)** : la production nationale rapportée à la consommation. Au-dessus de 100 %, le pays produit plus qu'il ne consomme. FranceAgriMer le complète par la dépendance aux importations (part importée de la consommation) et la capacité d'exportation. Le rapport du Gouvernement de mars 2024 résume : la France consacre 20 % de sa production agricole en volume à l'export et exporte deux fois plus de calories que sa population n'en consomme, mais elle reste très dépendante des importations d'azote et de protéines.

Filière par filière, des situations contrastées

- **Largement excédentaires** : orge (227 %), blé tendre (193 %), sucre (150 %), vins (130 %), pommes de terre (120 %), fromages (115 %). Les céréales restent stables sur dix ans, sauf le blé dur, passé de 194 % à 145 %.
- **Proches de l'équilibre** : porc (102 %), œufs (94 %), viande bovine (92 %). La France produit plus de bovins qu'elle n'en consomme, mais les exporte jeunes et importe de la viande, notamment pour les steaks hachés et plats préparés.
- **Dépendantes** : poulet (75 %), fruits tempérés (80 %, contre 93 % dix ans plus tôt), légumes frais (86 %), viande ovine (51 %), soja (54 %), poissons (25 %), riz (8 %). Selon le Sénat (2022), près d'un poulet sur deux consommé en France est importé, contre 20 % vingt ans plus tôt.
- **En amélioration** : soja (de 15 % à 54 %), pommes de terre, tournesol. La consommation de vin baisse plus vite que la production, ce qui fait mécaniquement monter son taux.

> **À SAVOIR**
>
> **Un taux supérieur à 100 % ne garantit pas l'indépendance.** Le TAA du blé tendre a varié de 156 % (récolte de 2016) à 214 % (2019) selon les années. Surtout, il ignore les intrants : un blé produit en France avec des engrais importés reste dépendant du gaz et des fournisseurs étrangers. FranceAgriMer retient donc des moyennes sur trois ans et plusieurs indicateurs.

Des dépendances en amont : engrais, protéines, énergie

Les trois grandes dépendances de la ferme France

Intrant	Situation	Source
Engrais minéraux	Plus de 80 % importés en 2022. Plus des deux tiers des engrais azotés consommés sont importés, dont 40 % hors Union européenne (Égypte, Algérie, États-Unis, Russie, Trinité-et-Tobago). Forte dépendance aussi pour le phosphate.	Gouvernement, mars 2024 ; I4CE, février 2026
Protéines végétales (tourteaux)	Environ 45 % des tourteaux importés, dont 70 % de pays tiers, surtout du Brésil ; le soja représente 70 % de ces importations.	I4CE, février 2026, d'après Terres Univia (2025)
Énergies fossiles	Environ 80 % de la consommation finale d'énergie de l'agriculture, importées en quasi-totalité.	I4CE, février 2026, d'après le SDES (2025)

Source : Rapport du Gouvernement sur la souveraineté agricole et alimentaire (mars 2024) ; Institut de l'économie pour le climat (I4CE), février 2026

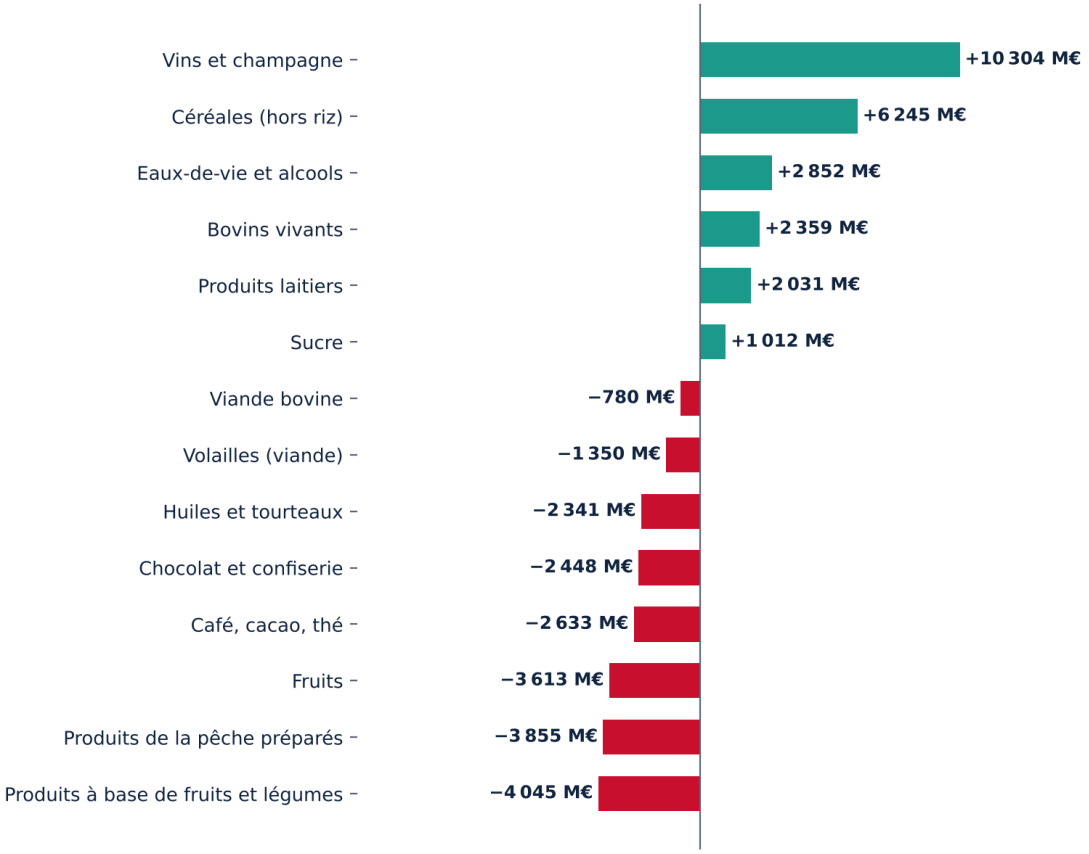
Ces dépendances pèsent sur les comptes. En 2025, les exploitations ont dépensé 4,7 Md€ en engrais, 5,0 Md€ en énergie et 10,1 Md€ en aliments du bétail achetés hors de la branche, sur 57,3 Md€ de consommations intermédiaires (Insee). Dans les grandes régions céréalières, les engrais azotés peuvent représenter jusqu'à 300 € par hectare. Selon l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri, mai 2026), la crise du détroit d'Ormuz a fait passer le prix des engrais azotés sur le marché européen de 400 à 550 € la tonne entre janvier et avril 2026, et l'urée de 540 à 822 €. Les engrais

représentent en moyenne 16 % des charges des céréaliers européens ; l'Iddri estime que la marge des céréaliers français pourrait être divisée par deux en 2026 (projection).

Le commerce extérieur : un excédent qui fond

Vins et céréales paient les fruits, les viandes et le poisson

Solde commercial par produit, France, 2025, en millions d'euros



Source : Agreste, Infos rapides Commerce extérieur n° 2/12, février 2026 (douanes, traitement SSP)

En 2025, la France a exporté pour 84,0 Md€ de produits agroalimentaires et en a importé pour 83,8 Md€. L'excédent tombe à **181 M€**, son plus bas niveau depuis la fin des années 1970 (Agreste). Les importations ont augmenté de 8 % en valeur, tirées par le cacao, le café, la viande bovine, les volailles et les produits laitiers ; les exportations de vins et spiritueux ont reculé de 1,3 Md€, surtout vers les États-Unis. Pour la première fois depuis 2017, les produits agricoles bruts sont déficitaires (−373 M€).

La géographie compte autant que le total. L'excédent avec les pays tiers (+3,6 Md€) ne compense plus le déficit avec l'Union européenne (−3,4 Md€). Le rapport du Gouvernement de 2024 notait déjà que la France exporte surtout des produits bruts (céréales, animaux vivants) et des vins et spiritueux, et importe des produits transformés : la valeur ajoutée de la transformation se crée alors ailleurs. Entre 2015 et 2023, le solde oscillait encore entre +7 et +9 Md€.

Le plan de souveraineté fruits et légumes

Lancé le 1er mars 2023, ce plan vise à mobiliser 200 M€ pour la filière, avec l'objectif de « gagner 5 points de souveraineté » dès 2030 et d'engager une hausse tendancielle de 10 points à l'horizon 2035. Les derniers indicateurs disponibles (moyenne 2021-2023) précèdent ses effets : il est trop tôt pour les mesurer. D'autres plans de souveraineté concernent les protéines végétales et l'élevage.

ÇA MARCHE DÉJÀ

Pommes de terre : la production a suivi la demande. Entre 2011-2013 et 2021-2023, le taux d'auto-approvisionnement en pommes de terre est passé de 111 % à 120 %, grâce à une production qui a progressé plus vite que la consommation (FranceAgriMer, février 2025). C'est l'une des rares filières où la souveraineté s'est nettement améliorée.

NOS AFFIRMATIONS

« La France produit près de deux fois le blé qu'elle consomme, mais importe près d'un poulet sur deux et l'essentiel de son poisson. »

« Notre agriculture tourne avec des engrais, des tourteaux et une énergie largement importés : produire plus ne suffit pas à être indépendant. »

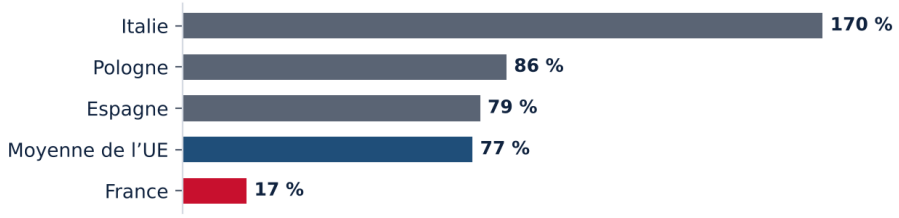
« Avec 181 millions d'euros en 2025, l'excédent agroalimentaire, longtemps fierté nationale, a presque disparu. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- FranceAgriMer, *Souveraineté alimentaire : mise à jour des indicateurs 2021-2023*, février 2025 — https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-06/DIA-MUL-Souverainte_alimentaire-MAJ_2021-2023.pdf
- Gouvernement, *Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France*, mars 2024 — https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/media/travail-parlementaire/xvi/evaluation-souverainete-agricole-et-alimentaire-de-la-france
- Agreste, *En 2025, l'excédent agroalimentaire français atteint son plus bas niveau depuis la fin des années soixante-dix*, Infos rapides Commerce extérieur, février 2026 — https://agreste.agriculture.gouv.fr
- I4CE, *Quels outils de production pour des secteurs agricoles et alimentaires résilients et durables ?*, février 2026 — https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2026/02/Quels-outils-production-pour-des-secteurs-agricoles-alimentaires-francais-resilients-durables_web.pdf
- Iddri, *Tirer les leçons de la dépendance de l'agriculture européenne aux importations d'engrais*, 21 mai 2026 — https://www.iddri.org/fr/print/pdf/node/27723
- Ministère de l'Agriculture, *Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes*, mars 2023 — https://agriculture.gouv.fr/plan-souverainete-fruits-et-legumes

04 Compétitivité : la France face à l'Europe

Le revenu agricole a moins progressé en France qu'ailleurs en Europe
Progression du revenu agricole entre 2010 et 2024, en % (à titre indicatif)



Source : Fondation Robert Schuman, Questions d'Europe n° 822, 16 février 2026 (d'après les comptes économiques de l'agriculture, Eurostat)

CHIFFRES CLÉS

+17 % de revenu agricole en France entre 2010 et 2024, contre +77 % en moyenne dans l'Union européenne (Fondation Robert Schuman, février 2026, à titre indicatif).

−3,4 Md€ : déficit agroalimentaire avec l'Union européenne en 2025 (Agreste) ; la France est déficitaire avec ses partenaires depuis 2015.

2/3 des pertes de parts de marché de la France s'expliquent par une perte de compétitivité (Sénat, septembre 2022).

+44 % : hausse de la production de volailles en Pologne entre 2015 et 2024, quand celle de la France restait stable (CGAAER, janvier 2026).

Un décrochage d'abord européen

Le déficit se creuse avec nos voisins, et d'abord dans les produits animaux. Selon le CGAAER, le solde avec l'Union reste excédentaire en céréales, mais il est devenu négatif en produits laitiers et s'est fortement dégradé en viande.

Solde commercial de la France avec l'Union européenne, en millions d'euros (moyennes annuelles)

Filière	2010-2014	2015-2019	2021-2024
Céréales	+3 561	+2 882	+3 714
Lait et produits laitiers	+1 177	+356	−261
Viande et produits carnés	−1 387	−1 856	−2 997

Source : CGAAER, rapport n° 25039, janvier 2026, tableau 1 (FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor)

Plusieurs lectures coexistent. Pour la Fondation Robert Schuman, les élargissements à des pays aux coûts de main-d'œuvre plus faibles, l'agrandissement des élevages au Danemark, aux Pays-Bas et en Allemagne, et la surtransposition des règles européennes expliquent la perte de parts de marché. Le Sénat (2022) pointait aussi la hausse des charges, la fiscalité et le sous-investissement dans l'agroalimentaire. D'autres analystes, réunis par l'Institut Jacques Delors en 2026, estiment que les difficultés tiennent avant tout à quinze ans de choix de politique nationale plutôt qu'aux accords commerciaux.

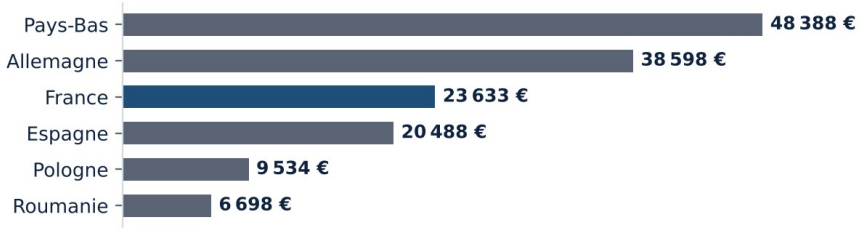
Ce que montre la comparaison ferme à ferme

Publié en février 2026, le rapport du CGAAER compare, à taille égale, les exploitations françaises à leurs concurrentes européennes dans trois productions, à partir des comptabilités du RICA européen (FADN).

- **Céréales : performantes, mais chères à faire tourner.** À surface égale, les céréaliers français maximisent le produit par hectare grâce à leur technicité. Leurs frais généraux sont élevés, notamment la mécanisation, encouragée par la fiscalité. Leur modèle intensif est sensible au prix des intrants et aux molécules disponibles. La France récolte 24 % des céréales de l'Union (2023), mais la Roumanie l'a dépassée à l'export hors Union en 2024-2025.
- **Lait : une productivité par vache plus faible.** Bridées par des références laitières individuelles, les fermes françaises n'ont pas suivi le tournant productif allemand et néerlandais après la fin des quotas. Le prix du lait y monte moins quand les cours du beurre et de la poudre sont élevés, et l'écart s'accroît avec la taille. Aucune demande d'autorisation pour plus de 400 vaches n'a été déposée en cinq ans.
- **Volailles : le frein des bâtiments.** La production française est restée stable entre 2015 et 2024 quand celle de la Pologne, premier fournisseur de la France, augmentait de 44 %. Au-delà de 40 000 poulets, une enquête publique est exigée ; 53 % des Français se disent réticents à un poulailler près de chez eux (enquête ANVOL-CSA 2024). La Pologne compte 1 113 installations de plus de 40 000 volailles.

Un salarié agricole coûte 2,5 fois plus cher en France qu'en Pologne

Charges salariales (salaires et cotisations) par unité de travail salariée, moyenne des trois productions étudiées, en euros



Source : CGAAER, rapport n° 25039, janvier 2026, tableau 25 (données RICA européen, céréales, bovins lait et volailles de chair)

Le coût du travail salarié place la France dans une position intermédiaire : deux fois et demie plus cher qu'en Pologne, mais nettement moins qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas. L'enjeu grandit à mesure que le salariat remplace le travail familial : entre 2000 et 2024, l'emploi non salarié agricole a reculé de 34 % et l'emploi salarié progressé de 8 % (Insee, cité par le CGAAER).

Des atouts reconnus par nos concurrents

Le CGAAER a recueilli le regard des professionnels polonais, allemands, espagnols et roumains. Ils citent des paiements directs plus élevés, des consommateurs attachés aux produits français, une organisation collective très développée (plus de 90 % des agriculteurs en coopératives ou groupements, contre environ 15 % en Pologne), un soutien public à l'export et une capacité d'intervention rapide en cas de crise climatique ou sanitaire. Les rendements français en blé, colza et orge restent parmi les meilleurs d'Europe, et la France se classe au 4e rang européen pour le nombre de substances actives autorisées (284), selon le rapport du Gouvernement de 2024.

L'industrie agroalimentaire, maillon clé

Premier débouché de l'agriculture, l'industrie agroalimentaire conditionne la valeur créée en France. Le Sénat soulignait en 2022 une productivité « en berne » faute d'investissements, dans un contexte de

guerre des prix. En 2025, sa valeur ajoutée a reculé de 1,4 % en volume (Insee). Ses représentants mettent en avant des marges structurellement faibles ; la commission d'enquête du Sénat de 2026 décrit des marges « résilientes mais sous tension », très variables selon les filières et la taille des entreprises (98 % de PME et d'entreprises de taille intermédiaire parmi les fournisseurs).

À SAVOIR

Comparer les revenus européens. La progression de +17 % citée par la Fondation Robert Schuman s'appuie sur les comptes économiques européens de l'agriculture ; elle n'a pas pu être vérifiée directement sur la base Eurostat. Les évolutions dépendent beaucoup de l'année de départ et de l'année d'arrivée, et les productions dominantes diffèrent d'un pays à l'autre. Le CGAAER rappelle aussi que l'effet des écarts de réglementation phytosanitaire sur les coûts n'est pas chiffrable avec les données disponibles.

NOS AFFIRMATIONS

« En quinze ans, le revenu agricole a progressé quatre fois moins vite en France que dans le reste de l'Union : notre décrochage est d'abord européen. »

« Nos céréaliers restent parmi les plus performants d'Europe à surface égale ; c'est en lait, en viande et en volaille que l'écart se creuse. »

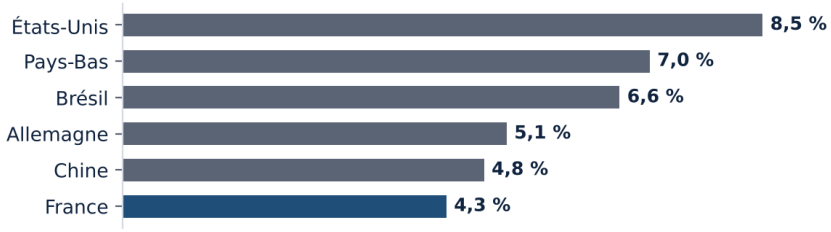
POUR ALLER PLUS LOIN

- CGAAER, *Les exploitations françaises sont-elles compétitives par rapport à leurs concurrentes européennes ?*, rapport n° 25039, janvier 2026 — https://agriculture.gouv.fr/les-exploitations-francaises-sont-elles-competitives-par-rapport-leurs-concurrentes-europeennes
- Fondation Robert Schuman, *Le déclassement européen de l'agriculture… française*, Questions d'Europe n° 822, 16 février 2026 — https://server.www.robert-schuman.eu/storage/fr/doc/questions-d-europe/qe-822-fr.pdf
- Sénat, *Compétitivité de la ferme France*, rapport d'information n° 905, 28 septembre 2022 — https://www.senat.fr/rap/r21-905/r21-9051.pdf
- ANIA, *Synthèse de l'étude Banque de France sur les industries alimentaires*, décembre 2025 — https://www.ania.net/wp-content/uploads/2026/01/ANIA_202512_Synthese-Banque-de-France.pdf

05 La France face au monde

La France est le 6e exportateur agroalimentaire mondial

Part du marché mondial des produits agricoles et agroalimentaires, 2024, en %



Source : FranceAgriMer, Les performances à l'export des filières agricoles et agroalimentaires françaises, situation en 2024 (d'après Trade Data Monitor)

CHIFFRES CLÉS

6e exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires en 2024, avec 4,3 % du marché et 82,1 Md€ d'exportations (FranceAgriMer).

11 % : part de marché mondiale de la France en 1990 ; elle était alors 2e exportateur mondial (Sénat, 2022).

842 Md$ de soutien public à l'agriculture par an en 2022-2024 dans 54 pays (OCDE, à titre indicatif).

20 à 40 % : écart de coûts de production en faveur de l'Ukraine par rapport à l'Union, selon les filières (Centre d'études et de prospective, septembre 2026).

Un marché mondial très soutenu

La France a été dépassée successivement par les Pays-Bas, l'Allemagne, puis la Chine et le Brésil. En 2024, les États-Unis détiennent près de 8,5 % du marché mondial, devant les Pays-Bas (7,0 %) et le Brésil (6,6 %). Ce marché n'est pas libre de toute intervention publique : selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le soutien total à l'agriculture a atteint environ 842 milliards de dollars par an en 2022-2024 dans les 54 pays suivis, bien au-dessus de son niveau d'avant la pandémie (à titre indicatif, chiffre relayé par la presse spécialisée).

- **États-Unis.** La loi budgétaire signée le 4 juillet 2025 renforce le filet de sécurité des agriculteurs américains : environ 65,6 milliards de dollars supplémentaires sur dix ans, des prix de référence relevés de 10 à 21 % selon les cultures et une assurance récolte plus subventionnée (analyse de l'American Farm Bureau Federation, à titre indicatif).
- **Brésil.** Troisième exportateur mondial, il est le principal fournisseur des tourteaux importés par la France (Terres Univia, cité par I4CE). La Chine est devenue son premier partenaire commercial, et la part de l'Union dans le commerce extérieur du Mercosur a été divisée par deux entre 1999 et 2024 (Institut Jacques Delors).
- **Russie et mer Noire.** Le blé russe gagne les marchés africains : l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne recevaient 30 % des exportations françaises de blé, une part en baisse (Gouvernement, 2024) ; le marché algérien a été perdu en 2025 (Fondation Robert Schuman).
- **Chine.** Elle absorbe 21 % de la production française d'orge et 10 % du lactosérum et de la crème (Gouvernement, 2024), ce qui expose ces filières aux tensions commerciales.

L'Ukraine, voisin et candidat

Candidate à l'Union depuis juin 2022, l'Ukraine est une puissance agricole : près de 10 % de son PIB et 60 % de ses exportations, premier exportateur mondial d'huile de tournesol. L'analyse n° 234 du Centre d'études et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture (septembre 2026) décrit une agriculture duale : de grands groupes intégrés exportateurs (un seul groupe assure 55 % de la production de volailles du pays ; trois contrôlent 80 % des exportations de volailles) et des exploitations familiales tournées vers le marché intérieur. Ses coûts de production sont inférieurs de 20 à 40 % à ceux de l'Union ; ses œufs sont 40 % moins chers que les œufs français. Les normes restent partiellement alignées : 29 substances actives interdites dans l'Union y sont autorisées en betterave, et l'alignement complet est attendu vers 2028. La guerre a mis 4,5 millions d'hectares hors d'usage, soit 15 % de sa surface agricole.

L'accord de libre-échange révisé entre l'Union et l'Ukraine est entré en vigueur le 29 octobre 2025 (Commission européenne). Le CEP conclut que l'intégration renforcerait la souveraineté alimentaire européenne, mais intensifierait la concurrence en céréales, sucre, volailles et miel ; le maintien temporaire de quotas de sauvegarde après une adhésion est à l'étude.

L'accord entre l'Union européenne et le Mercosur

Négocié depuis 1999 avec le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, l'accord a été conclu en décembre 2024, signé en janvier 2026 et appliqué à titre provisoire depuis le 1er mai 2026 ; sa ratification par le Parlement européen et une question devant la Cour de justice de l'Union restaient pendantes en avril 2026 (Institut Jacques Delors). Pour la viande bovine, les volailles et le sucre, les contingents à droits réduits représentent environ 1,5 % de la consommation européenne ; celui du bœuf est de 99 000 tonnes. L'Union importe déjà près de 200 000 tonnes de bœuf du Mercosur chaque année.

Accord UE-Mercosur : les arguments en présence

Ce que mettent en avant ses partisans	Ce que mettent en avant ses opposants
Un gain de PIB pour l'Union de 0,2 à 0,4 %, selon des travaux récents d'économistes (A. Gohin, A. Matthews), bien au-delà des 0,05 % souvent cités.	Les contingents porteront sur des morceaux nobles (aloyau), en concurrence directe avec la production française, dans un marché européen de la viande bovine en baisse (Fondation Robert Schuman).
Des débouchés pour les produits laitiers, les vins et les spiritueux, déjà frappés par les droits américains ; le cognac exporte 95 % de sa production.	Les producteurs du Mercosur ne sont pas tenus aux mêmes règles environnementales et sanitaires ; des « mesures miroirs » sont demandées (Institut Veblen, Fondation pour la nature et l'homme, Interbev).
Un impact agricole limité : perte de revenu estimée à 0,6 % pour les éleveurs bovins européens.	Les concessions s'ajoutent à celles accordées à l'Ukraine sur les mêmes produits (volailles, sucre, céréales).
L'Accord de Paris devient une clause essentielle ; l'accord diversifie les partenaires de l'Union face à la Chine.	Le Haut Conseil pour le climat estime que 46 % des émissions liées à l'alimentation des Français étaient importées en 2018.

Source : Institut Jacques Delors et CEPII, conversation du 8 avril 2026 ; Fondation Robert Schuman, février 2026 ; Institut Veblen, FNH et Interbev, rapport sur les mesures miroirs, février 2024

ⓘ **À SAVOIR**

Contingent, mesure miroir : de quoi parle-t-on ? Un contingent tarifaire est un volume importé à droits de douane réduits ; au-delà, les droits normaux s'appliquent. Une mesure miroir impose aux produits importés le respect de certaines règles de production exigées des producteurs européens (pesticides, bien-être animal). Sa compatibilité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fait débat.

NOS AFFIRMATIONS

« La France est passée du 2e au 6e rang des exportateurs mondiaux en trente ans, pendant que le Brésil et la Chine montaient. »

« Le débat sur le Mercosur porte sur environ 1,5 % de la consommation européenne de bœuf, de volaille et de sucre, mais il pose une question plus large : produire et commercer sous les mêmes règles. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- FranceAgriMer, *Les performances à l'export des filières agricoles et agroalimentaires françaises, situation en 2024* — https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-05/BIL-MUL-PERF_AGRI_AGRO_EXPORT_2024.pdf
- OCDE, *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2025*, octobre 2025 — https://www.oecd.org/fr/publications/2025/10/agricultural-policy-monitoring-and-evaluation-2025_354e7040.html
- Centre d'études et de prospective, *Élargissement potentiel de l'Union européenne à l'Ukraine : opportunités et risques commerciaux*, Analyse n° 234, septembre 2026 — https://agriculture.gouv.fr/analyse-prospective-des-opportunites-et-risques-commerciaux-pour-la-france-et-lunion-europeenne
- Commission européenne, *Zone de libre-échange approfondi et complet UE-Ukraine* — https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/content/zone-de-libre-echange-approfondi-et-complet-ue-ukraine
- Institut Jacques Delors et Sciences Po PSIA, *Décrypter l'accord UE-Mercosur*, avril 2026 — https://institutdelors.eu/en/evenements/psia-x-ijd-trade-talks-unpacking-the-eu-mercosur-trade-deal/
- Institut Veblen, FNH et Interbev, *Pourquoi est-il urgent de mettre en place des mesures miroirs ?*, février 2024 — https://www.veblen-institute.org
- American Farm Bureau Federation, *One Big Beautiful Bill Act: Final Agricultural Provisions*, 2025 — https://www.fb.org/market-intel/one-big-beautiful-bill-act-final-agricultural-provisions

06 Questions fréquentes

1. Les agriculteurs gagnent-ils moins que le SMIC ?

En moyenne, non : le résultat courant avant impôt atteignait 42 100 € par actif non salarié en 2020-2022 dans les exploitations moyennes et grandes. Mais la dispersion est immense : les élevages bovins viande les plus fragiles dégageaient 400 € par actif, et les micro-exploitations ne sont pas suivies par le RICA. Une partie des agriculteurs gagne donc nettement moins qu'un salarié au SMIC, surtout les mauvaises années.

2. La grande distribution s'enrichit-elle sur le dos des agriculteurs ?

Les chiffres sont discutés. La marge nette des distributeurs est faible en apparence (1 à 2 % du chiffre d'affaires, 0,7 % en 2023). La commission d'enquête du Sénat montre toutefois que leur rentabilité repose aussi sur les services facturés aux fournisseurs, les centrales européennes et l'immobilier, et que la pression sur les prix se reporte vers l'amont.

3. La France peut-elle se nourrir seule ?

Pour l'essentiel des volumes, oui : 19 filières, qui couvrent 76 % de la consommation, sont autosuffisantes. Mais la France dépend de l'étranger pour les fruits, le poulet, le poisson, le riz, et surtout pour ses engrais, ses tourteaux et son énergie, sans lesquels sa production chuterait.

4. Pourquoi importe-t-on autant de poulet ?

La consommation de poulet a progressé plus vite que la production, notamment en filets et en restauration. La Pologne, premier fournisseur de la France, a augmenté sa production de 44 % entre 2015 et 2024, quand la production française restait stable, freinée notamment par les procédures d'autorisation des bâtiments.

5. L'accord avec le Mercosur va-t-il faire baisser le prix de la viande ?

Les volumes en jeu sont limités (environ 1,5 % de la consommation européenne pour le bœuf, la volaille et le sucre) et les études publiées anticipent un effet modéré sur les prix et sur le revenu des éleveurs (−0,6 %). Ses opposants soulignent que l'effet sera plus fort sur les morceaux nobles et que les règles de production ne sont pas les mêmes.

07 Les chiffres à retenir

Douze chiffres pour comprendre les revenus, les marchés et la souveraineté

Chiffre	Ce qu'il mesure	Source
42 100 €	Résultat courant avant impôt par actif non salarié, moyenne 2020-2022	INRAE, déc. 2024 (RICA)
20 800 €	Même indicateur en élevage de bovins viande	INRAE, déc. 2024 (RICA)
197 %	Aides directes rapportées au résultat des éleveurs de bovins viande	INRAE, déc. 2024 (RICA)
9,1 Md€	Subventions totales à l'agriculture en 2025	Insee, juillet 2026
8 €	Part de 100 € de courses alimentaires qui rémunère l'agriculture française (à titre indicatif)	Sénat, rapport n° 632, mai 2026
17 %	Part des volumes de viande bovine sous contrat écrit en 2023	Assemblée nationale, rapport n° 1014
16 %	Écart entre le prix du lait cru et sa valeur pour les industriels (2003-2018)	IPP, note n° 112, déc. 2024
75 %	Taux d'auto-approvisionnement en poulet (2021-2023)	FranceAgriMer, févr. 2025
Plus de 80 %	Part des engrais importés en 2022	Gouvernement, mars 2024
+181 M€	Excédent agroalimentaire 2025, plus bas depuis la fin des années 1970	Agreste, févr. 2026
6e	Rang de la France parmi les exportateurs mondiaux en 2024 (4,3 %)	FranceAgriMer, 2025
20 à 40 %	Avantage de coût de production de l'Ukraine sur l'Union	CEP, Analyse n° 234, sept. 2026

Source : Sources détaillées en fin de document

08 Lexique et sources

Lexique

ANIA : Association nationale des industries alimentaires
CCAN : Commission des comptes de l'agriculture de la nation
CEP : Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture
CEPII : Centre d'études prospectives et d'informations internationales
CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
EGalim : Lois issues des États généraux de l'alimentation (2018, 2021, 2023)
FADN : Farm Accountancy Data Network, version européenne du RICA
FNH : Fondation pour la nature et l'homme
I4CE : Institut de l'économie pour le climat
IAA : Industries agroalimentaires
Iddri : Institut du développement durable et des relations internationales
INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IPP : Institut des politiques publiques
Mercosur : Marché commun du Sud : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay
MPA : Matière première agricole
MSA : Mutualité sociale agricole
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OFPM : Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires
OMC : Organisation mondiale du commerce
OP : Organisation de producteurs
PAC : Politique agricole commune
RCAI : Résultat courant avant impôt
RICA : Réseau d'information comptable agricole
SRP : Seuil de revente à perte
TAA : Taux d'auto-approvisionnement : production / consommation

Sources

1. Agreste (SSP), Infos rapides Commerce extérieur n° 2/12, février 2026. https://agreste.agriculture.gouv.fr
2. American Farm Bureau Federation, *One Big Beautiful Bill Act: Final Agricultural Provisions*, 2025. https://www.fb.org/market-intel/one-big-beautiful-bill-act-final-agricultural-provisions
3. ANIA, *Synthèse de l'étude Banque de France sur les industries alimentaires*, décembre 2025. https://www.ania.net/wp-content/uploads/2026/01/ANIA_202512_Synthese-Banque-de-France.pdf
4. Assemblée nationale, commission des affaires économiques, *Rapport d'information sur l'évaluation de la loi n° 2021-1357 visant à protéger la rémunération des agriculteurs*, n° 1014, 25 février 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-eco/l17b1014_rapport-information.pdf
5. Centre d'études et de prospective, *Élargissement potentiel de l'Union européenne à l'Ukraine : opportunités et risques commerciaux pour la France et l'UE*, Analyse n° 234, septembre 2026. https://agriculture.gouv.fr/analyse-prospective-des-opportunites-et-risques-commerciaux-pour-la-france-et-lunion-europeenne
6. CGAAER, *Évolution du revenu agricole en France depuis 30 ans*, rapport n° 21040, avril 2022. https://agriculture.gouv.fr/telecharger/133949

7. CGAAER, *Les exploitations françaises sont-elles compétitives par rapport à leurs concurrentes européennes ?*, rapport n° 25039, janvier 2026 (publié le 17 février 2026). https://agriculture.gouv.fr/les-exploitations-francaises-sont-elles-competitives-par-rapport-leurs-concurrentes-europeennes

8. Commission européenne, *Zone de libre-échange approfondi et complet UE-Ukraine* (Access2Markets). https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/content/zone-de-libre-echange-approfondi-et-complet-ue-ukraine

9. Fondation Robert Schuman, *Le déclassement européen de l'agriculture… française*, Questions d'Europe n° 822, 16 février 2026. https://server.www.robert-schuman.eu/storage/fr/doc/questions-d-europe/qe-822-fr.pdf

10. FranceAgriMer, *Souveraineté alimentaire : approche par les bilans, mise à jour 2021-2023*, février 2025. https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-06/DIA-MUL-Souverainte_alimentaire-MAJ_2021-2023.pdf

11. FranceAgriMer, *Les performances à l'export des filières agricoles et agroalimentaires françaises, situation en 2024*, 2025. https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-05/BIL-MUL-PERF_AGRI_AGRO_EXPORT_2024.pdf

12. Gouvernement, *Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France*, 31 mars 2024. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/media/travail-parlementaire/xvi/evaluation-souverainete-agricole-et-alimentaire-de-la-france

13. I4CE, *Quels outils de production pour des secteurs agricoles et alimentaires français résilients et durables ?*, février 2026. https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2026/02/Quels-outils-production-pour-des-secteurs-agricoles-alimentaires-francais-resilients-durables_web.pdf

14. Iddri, *Tirer les leçons de la dépendance de l'agriculture européenne aux importations d'engrais*, 21 mai 2026. https://www.iddri.org/fr/print/pdf/node/27723

15. INRAE (V. Chatellier), *Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France : une forte variabilité interannuelle (2010-2022) et de grandes disparités*, décembre 2024. https://hal.inrae.fr/hal-04829354v1

16. Insee, *L'agriculture en 2025 : les comptes nationaux provisoires de l'agriculture*, CCAN du 7 juillet 2026. https://www.insee.fr/fr/statistiques/9019175

17. Institut des politiques publiques (R. Avignon, É. Guigue), *Prix planchers dans les filières agroalimentaires : une mesure d'efficacité ?*, note n° 112, décembre 2024. https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2024/12/Note_IPP___112Prix_planchers___Avignon___Guigue-.pdf

18. Institut Jacques Delors et Sciences Po PSIA, *Décrypter l'accord UE-Mercosur : ambitions, résistances et nouvelle géopolitique commerciale*, 8 avril 2026. https://institutdelors.eu/en/evenements/psia-x-ijd-trade-talks-unpacking-the-eu-mercosur-trade-deal/

19. Institut Veblen, FNH et Interbev, *Pourquoi est-il urgent de mettre en place des mesures miroirs ?*, février 2024. https://www.veblen-institute.org

20. Ministère de l'Agriculture, *Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes*, 1er mars 2023. https://agriculture.gouv.fr/plan-souverainete-fruits-et-legumes

21. OCDE, *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2025*, octobre 2025. https://www.oecd.org/fr/publications/2025/10/agricultural-policy-monitoring-and-evaluation-2025_354e7040.html

22. Sénat, *Compétitivité de la ferme France*, rapport d'information n° 905, 28 septembre 2022. https://www.senat.fr/rap/r21-905/r21-9051.pdf

23. Sénat, *Rapport de la commission d'enquête sur les marges des industriels et de la grande distribution*, n° 632, 19 mai 2026 (synthèse). https://www.senat.fr/rap/r25-632-1/r25-632-1-syn.pdf

ÉLYSÉE CONSEILS

Élysée Conseils est un think tank citoyen, constitué en association loi 1901, qui rédige en open source le Projet 2027 « Réussir ensemble », un programme pour la présidentielle mis à disposition de tous les candidats.

Cet état des lieux constate ; les propositions font l'objet d'un rapport séparé. Remarques, corrections et contributions : **mesidees@elysee-conseils.fr** · www.elysee-conseils.fr

LICENCE

Ce document est publié par Élysée Conseils sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0). Vous pouvez le copier, le diffuser et l'adapter, y compris à des fins commerciales, à condition de citer Élysée Conseils comme source, d'indiquer les modifications apportées et de diffuser vos adaptations sous la même licence. Texte de la licence : https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr